

Affaires courantes

ment de promouvoir la concurrence, la participation et la démocratie.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une pétition aux termes de l'article 36 du Règlement, au nom de 50 autres Canadiens qui s'inquiètent de voir appliquer la TPS aux livres et à l'imprimé en général. La diffusion la plus vaste possible de l'imprimé et son exonération de taxe sont la pierre angulaire de notre société démocratique.

Je sou mets humblement cette pétition qui demande au Parlement de réaffirmer les principes de la démocratie et de ne pas autoriser la taxe sur l'imprimé.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai moi aussi le plaisir de présenter à la Chambre une pétition concernant la taxe sur les produits et services. Les nombreux signataires sont de la ville de Toronto. Ils sont contre la taxe et, en particulier, contre le fait qu'elle s'applique à l'imprimé.

Comme beaucoup d'autres députés, je supplie le gouvernement de lâcher prise, de consentir à des amendements pour que le projet de loi soit plus sensé et plus raisonnable pour les Canadiens, quoique, comme les pétitionnaires sûrement, je trouve insensée l'idée d'une taxe sur les produits et services. Comme eux, je demande au gouvernement de revenir sur sa position et au Sénat, de rejeter le projet de loi.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, comme nous le faisons depuis des mois et des mois, je vous présente des centaines de pétitions de la population de tout le pays qui s'inquiète énormément de la taxe sur la lecture. Les pétitionnaires considèrent que cette taxe impose l'ignorance à notre population et hypothèque lourdement l'avenir. Nous devrions faire tout notre possible pour encourager la lecture et donc ne pas la taxer. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconsidérer sa taxe sur les biens et services sur les livres, les magazines et la littérature, de cesser de s'entêter et de prendre enfin la décision de retirer cette taxe.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, en vertu de l'article 36 du Règlement, de présenter des pétitions similaires à celles qui ont déjà été présentées. Elles viennent principalement de Toronto et elles s'opposent à l'application de la TPS à l'imprimé. Il est vraiment hypocrite de la part du gouvernement de

ne pas accéder à cette demande et de faire en sorte que l'imprimé soit frappé par la TPS.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions différentes cet après-midi. La première vient de personnes qui s'opposent elles aussi à l'imposition de la TPS aux magazines, aux livres et aux journaux, ce qui ne s'est jamais vu auparavant au Canada. Il importe de comprendre qu'il y a beaucoup de gens dans notre pays qui n'ont pas facilement accès aux bibliothèques où ils pourraient s'informer eux-mêmes et pour qui il est important d'acheter des livres et périodiques. Je demande en leur nom au gouvernement de songer à abandonner l'application de la TPS aux imprimés.

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Christine Stewart (Northumberland): J'ai également, monsieur le Président, des pétitions venant de mes électeurs qui désapprouvent les mesures budgétaires du gouvernement concernant les anciens combattants. En cette période périlleuse où nous vivons dans le monde, où nous envoyons nos forces armées servir au Moyen-Orient, je pense que nous devons assurer aux Canadiens que nous traitons nos anciens combattants avec le plus grand respect en mémoire des services qu'ils ont déjà rendus.

Les signataires de cette pétition demandent humblement au Parlement de rejeter ces mesures budgétaires qui privent les vétérans des services appropriés et alourdissent leurs difficultés financières.

• (1530)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'invoque moi aussi l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par de nombreux électeurs de la ville de Toronto.

Ceux-ci soulignent que le gouvernement du Québec a pris une mesure tout à fait opportune en décidant de ne pas assujettir à la taxe de vente les livres et autres publications didactiques. Ils invitent le gouvernement à considérer cette mesure comme un précédent et à agir dans le même sens.

Assujettir à la TPS ou à toute autre taxe les livres et les publications didactiques qui permettent de diffuser les fondements mêmes de la démocratie est parfaitement stérile, comme le sont, par exemple, et les pétitionnaires